



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Un regard neuf sur nos enfants

Aujourd'hui de nombreux parents demandent ou nous sollicitent pour les accompagner dans le cadre éducatif et familial (perte de repères, absence ou abandon familial, débordement, épuisement parental, dialogue tendu ou rompu...).

De plus, l'activité professionnelle avec les horaires décalés, coupés, en soirée, voire un travail éloigné du domicile peut mener ou accentuer la rupture des échanges, mais aussi la difficulté du quotidien parfois plus marquée des familles monoparentales et très modestes.

Tous ces constats de communication défailante de nos jeunes en communauté notamment à l'école reflètent cet effilochage des relations. Il se manifeste par les insultes, les moqueries, l'irrespect d'autrui qui mènent à la dévalorisation, la perte de l'estime de soi, des responsabilités...

Par ces étapes franchies et l'accentuation des dérives, l'élève parvient malheureusement dans de nombreux cas et de plus en plus souvent en commission éducative, voire en conseil de discipline.

Il faut donc revenir à un échange de partage, consensuel, harmonieux, respectueux, bienveillant tout en étant ferme.

La discipline positive est l'une des réponses et permet avec ses outils d'enrayer la machine infernale des tensions.

Mais qu'est-ce que la discipline positive :

La discipline positive est une approche qui encourage chez l'enfant le développement de compétences sociales dans un esprit de respect mutuel au sein des familles, des écoles, en communauté. Plus précisément la discipline positive propose aux parents un ensemble d'outils et une méthode ni permissive ni punitive qui permet de développer chez l'enfant l'auto discipline, le sens des responsabilités, l'autonomie, l'envie d'apprendre, le respect mutuel, l'estime de soi... Dans cette démarche, l'autorité s'exerce sans soumission, en conciliant fermeté et bienveillance.

Impulsée par les représentants de parents d'élève, la mise en place dans les établissements peut s'effectuer par des conférences d'introduction à la discipline positive, suivies d'ateliers parents. Cette approche sera complètement efficace si l'ensemble de la communauté éducative s'implique et se prête au changement.

En effet l'enfant est un tout et se construit partout : en famille, à l'école, en communauté. De ce fait, le monde de l'école doit en prendre conscience et nous rejoindre.

La formation des enseignants à cette approche est aussi une clef de la réussite. La discipline positive aborde cet aspect scolaire par un accompagnement en classe grâce à des pratiques innovantes.

Soyons ambitieux pour nos enfants, demandons à l'Education nationale d'inscrire cette formation dans les plans académiques de formation (PAF) des enseignants.

« Un enfant fait mieux lorsqu'il se sent mieux » Jane Nelsen.

Écoutons les besoins des familles, rapprochons-nous des préoccupations et des réalités du terrain, agissons pour l'équilibre de nos enfants futurs citoyens de demain. En tant que première fédération de parents notre devoir est d'agir, ne fermons pas les yeux.

Ces familles comptent sur nous, sinon à quoi bon. A quoi sert notre représentativité ?

La FCPE réaffirme son attachement à un enseignement différent et innovant. La FCPE demande solennellement que cette orientation pédagogique ouvre une alternative aux pratiques académiques figées.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Pour une reconnaissance des familles homoparentales par l'institution scolaire

La question des rapports qu'entretiennent les familles homoparentales à l'institution scolaire reste encore un impensé. Beaucoup de familles sont actuellement discriminées car trop de parents sont encore clandestins. Ils amènent leurs enfants à l'école, signent mots et bulletins de notes, les gardent quand ils sont malades, comme n'importe quelle mère, n'importe quel père. Pourtant, légalement, ils ne sont pas parents. Ils ne sont pas plus autorisés à prendre de décision médicale en cas d'urgence qu'à devenir représentant.es des parents d'élèves.

Les enfants vivant au sein de familles homoparentales font quotidiennement l'expérience de la discrimination, ne sont pas reconnus, acceptés ou valorisés par la société en général, et le milieu scolaire en particulier.

La FCPE exige que ces « parents sociaux » soient enfin reconnus comme légitimes et détenteurs de droits qui leur permettront d'être reconnus par la société comme par l'institution scolaire.

La reconnaissance des droits des parents des familles homoparentales participe aussi d'une lutte indispensable et plus globale contre l'homophobie à l'école.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Obligation scolaire à 3 ans et droit d'être scolarisé dès 2 ans

L'obligation scolaire à 3 ans vient d'être annoncée pour la rentrée 2019. Il s'agit d'une revendication ancienne inscrite dans notre projet éducatif. Mais la FCPE exige aussi le droit à la scolarisation dès 2 ans pour tous les enfants dont les parents en font la demande.

En mars 2018, aux Assises de la maternelle le président de la République s'est déclaré favorable à la scolarisation des moins de 3 ans, sous certaines conditions : « Dans les quartiers les plus défavorisés, il est parfois bénéfique de pouvoir ouvrir l'école avant 3 ans aux jeunes enfants, c'est (...) au gouvernement de donner les moyens de pouvoir le faire partout où c'est utile ». Dont acte.

Pour faire de l'école maternelle le premier levier de la réduction des inégalités scolaires il faudra un réel engagement budgétaire, des postes supplémentaires, une formation initiale et continue approfondie pour les professeurs mais aussi la sanctuarisation de places dédiées aux TPS (toutes petites sections) dans chaque école maternelle.

Le FCPE refuse que la mise en place de l'obligation scolaire à 3 ans se fasse au détriment de la scolarisation des moins de 3 ans, autrement dit à moyens constants. C'est plusieurs milliers de postes que le ministère doit créer à la rentrée 2019 pour permettre la scolarisation de tous les élèves qui doivent trouver leur place en maternelle.

La FCPE exige aussi ces créations de postes pour améliorer le taux d'encadrement en maternelle : il est actuellement d'un professeur pour 27 élèves soit le double de la moyenne européenne.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Pour un dispositif d'aide aux devoirs qualitatif et accessible à chaque élève

Différentes initiatives ont vu le jour au fil des années afin d'aider et d'accompagner les élèves dans leur travail personnel. La dernière en date au collège est le dispositif « devoirs faits » mis en place par le ministère de l'Éducation nationale à la rentrée 2017.

Si cet accompagnement est utile, il reste malheureusement insuffisant en quantité d'heures, en nombre d'élèves concernés et souvent en qualité. Il ne répond donc pas aux besoins de l'ensemble des élèves.

En outre, l'institution demande de plus en plus aux élèves des travaux de recherche, individuels ou en groupe, que de nombreux élèves ne sont pas en mesure de réaliser en autonomie par manque de méthode, de matériel, d'espace personnel de travail, ou d'accompagnement.

La FCPE exige que le dispositif « devoirs faits » soit effectivement mis en place dans tous les collèges, pour tous les niveaux, et intégré dans les emplois du temps des classes dès la rentrée de septembre.

La FCPE exige que l'accompagnement des élèves dans leur travail personnel soit considéré, d'une part, comme une aide à la scolarité et, d'autre part, comme un dispositif de prévention du décrochage scolaire.

La FCPE exige donc que tous les élèves qui le souhaitent — ou dont les familles en expriment le besoin — puissent bénéficier, éventuellement de façon quotidienne, de façon réfléchie et correctement ciblée, d'un accompagnement dans leur travail personnel. La FCPE exige pour cela dans chaque établissement des espaces et du matériel dédiés, des personnels compétents, formés et en nombre suffisant, capables de répondre aux enjeux et de s'adapter à la diversité des élèves.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Pour un réel statut des assistants d'éducation (AED)

Dans le second degré, les élèves passent parfois plusieurs heures par jour uniquement au contact des équipes de vie scolaire : conseillers principaux d'éducation et surtout assistants d'éducation (AED).

Les assistants d'éducation occupent une place importante et stratégique au sein d'un établissement, qu'il s'agisse de la sécurité puisqu'ils gèrent les entrées et les sorties, la surveillance de la cour, de la cantine mais aussi l'accompagnement des élèves en dehors des cours. Ils assurent les permanences et sont souvent les premiers interlocuteurs des élèves rencontrant des difficultés.

La FCPE exige que les assistants d'éducation soient nommés en nombre suffisant dans tous les établissements, qu'ils aient accès à une formation initiale et continue, à une reconnaissance de leurs compétences, afin de pouvoir accompagner efficacement et sereinement les élèves dans le domaine éducatif.

La FCPE exige que les assistants d'éducation soient considérés comme de véritables partenaires éducatifs, qu'il existe un véritable statut leur permettant de devenir des acteurs reconnus de l'amélioration du climat scolaire, de la réussite scolaire et de la prévention du décrochage.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Pour un vrai service public de la santé scolaire

On compte aujourd'hui en France près de 12 millions d'élèves avec, en moyenne, 1 infirmier.e pour 2000 élèves et 1 médecin scolaire pour 12000 élèves.

Les moyens mis à disposition pour accomplir les nombreuses tâches imparties à la médecine scolaire (promotion de la santé scolaire, scolarisation des enfants en situation de handicap ou atteint de maladies chroniques, dépistage des troubles de l'apprentissage ou du langage...) sont très largement insuffisants. A tel point qu'on envisagerait de faire appel à des médecins non-scolaires, ouvrant ainsi la porte d'un nouveau marché à des prestataires médicaux.

Soucieuse de la prise en charge et du suivi médical des élèves dans les meilleures conditions, la FCPE exige :

- la pérennisation de la médecine scolaire comme partie intégrante du service public,
- le renforcement de l'attractivité de la médecine scolaire,
- la mise à disposition de tous les moyens indispensables à l'exercice de cette médecine scolaire.

La FCPE exige la mise en place d'un véritable système de santé scolaire, de la maternelle au lycée, rattaché au ministère de la Santé qui assure, d'une part, la création d'une équipe de santé (médecins, infirmier.e.s, assistant.e.s sociaux/socials et enseignant.e.s, ayant reçu une formation spécifique) et, d'autre part, un maillage extra-scolaire robuste entre les professionnels de santé concernés en vue d'envisager le suivi des enfants en accord avec leur famille.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

L'éducation inclusive est celle dont tous les enfants, parents et enseignants ont besoin !

L'éducation inclusive est une approche éducative qui tient compte des besoins particuliers en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les enfants et jeunes gens en situation de handicap, de marginalisation et de vulnérabilité. L'éducation inclusive a un double objectif, celui d'assurer à ces enfants un égal accès au droit à l'éducation, mais aussi celui d'assurer une réelle équité. Il s'agit d'une approche éducative basée sur la valorisation de la diversité comme élément enrichissant du processus global d'enseignement-apprentissage. Elle est une réponse à l'échec scolaire et favorise la réussite de tous les élèves en faisant des aides spécifiques des aides génériques utiles pour chacun-e.

La FCPE demande à l'Education nationale de valoriser et de développer l'éducation inclusive à la fois dans la formation initiale et continue des enseignants et dans les pratiques pédagogiques du primaire comme du secondaire.

La FCPE demande un rapprochement géographique des partenaires médico-sociaux qui doivent venir en appui des pratiques différenciées des enseignants pour répondre aux besoins de chaque enfant.

L'éducation inclusive est une éducation du partage et une éducation au partage. Offrons-la à tous les élèves et exigeons les conditions propices comme les moyens indispensables à sa mise œuvre.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Les Dys

Les troubles “dys” sont bien trop souvent ignorés et non reconnus comme un handicap.

Pourtant, aujourd’hui, les recherches en neurosciences valident l’existence des troubles dys et les inscrivent bien dans le champ du handicap.

Trop de dys sont en décrochage scolaire.

Mieux comprendre les processus d’apprentissage, c’est permettre à l’enfant d’investir sa place d’élève.

Valorisation, soutien et bienveillance sont essentiels à une scolarité épanouie.

La FCPE s’appuie sur ce qu’il est capital de rappeler :

En 1975 ; Loi d’orientation en faveur des personnes handicapées : Art. 4. Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l’obligation éducative. Ils satisfont à cette obligation en recevant soit une éducation ordinaire, soit à défaut une éducation spéciale [...].

En 2000 plan RINGARD ; présenté à la demande du ministre de l’Education nationale et de la secrétaire d’Etat à la Santé ; pour élaborer un plan d’action visant une meilleure prise en charge des enfants présentant des troubles du langage et des apprentissages.

En 2001 ; Loi contre la discrimination : aucune personne ne peut être écartée d’une procédure [...] de formation [...] en raison de son handicap [...].

En 2005 ; Loi handicap : égalité des droits et des chances de toute personne handicapée.

Il est temps de respecter le droit à la réussite des « DYS » et d’agir ensemble pour le « bien-être » de TOUS les élèves.

Tous différents mais tous capables d’apprendre.

La FCPE exige :

- 1/ la reconnaissance du handicap.
- 2/ des informations sur les troubles dys et leurs répercussions (personnelle, familiale, sociale et scolaire).
- 3/ une collaboration étroite entre les différents acteurs (professionnels, enseignants), intervenants (A.V.S) et les familles pour une coéducation plus efficiente.
- 4/ des dotations d'aide humaine et matérielle (support scolaire, livre, logiciel, informatique).
- 5/ des programmes scolaires, des évaluations et des corrections aux examens, adaptés (les aménagements de l'année souvent non reconnus voire refusés au moment des examens et les corrections faites sans tenir compte du handicap).
- 6/ des enseignants obligatoirement formés aux troubles dys.
- 7/ de l'accompagnement, de l'orientation et du soutien pour les parents d'enfants dys, les jeunes dys et les adultes dys. Un dys l'est toute sa vie, les troubles ne disparaissent pas avec la majorité.
- 8/ de l'aide adaptée lors des « devoirs faits ».
- 9/ des professionnels spécialisés (orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens) et une meilleure prise en charge des soins.
- 10/ de la simplicité dans les démarches (lourdeur et lenteur auprès des différents organismes pour obtenir un diagnostic et/ou des adaptations).
- 11/ la généralisation de chartes permettant une contractualisation légitime entre le corps enseignant, l'élève et les parents.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Réforme du baccalauréat

Une réforme du baccalauréat est annoncée pour la promotion des élèves entrant en 2018 en seconde pour l'obtention du baccalauréat en 2021. Une refonte des programmes est prévue et devra voir le jour en 2019 alors que les élèves auront déjà fait un choix d'orientation.

La FCPE n'est pas contre une réforme concernant le lycée, devenue incontournable, mais elle rejette la méthode et le projet tels qu'annoncés aujourd'hui.

La FCPE demande en premier lieu qu'un bilan soit fait de la réforme de 1993, où les séries actuelles ont été remaniées. Cette évaluation est nécessaire avant de revoir l'ensemble des filières générales, technologiques et professionnelles, et de développer des passerelles plus nombreuses et plus pertinentes.

La FCPE refuse que le baccalauréat en 2021 soit mis en place tel que prévu par la réforme Blanquer, notamment parce qu'il prévoit un cadre local plutôt que national.

De nombreuses questions se posent :

- Qu'en sera-t-il du contrôle continu par établissement que ce soit en termes d'évaluation sur l'année ou en termes d'épreuves communes en première et terminale ?
- Qu'en sera-t-il du « grand oral » ? Qui seront les examinateurs, comment seront-ils choisis ? Avec quels moyens sera-t-il préparé d'un établissement à l'autre ?
- Qu'en sera-t-il du choix des spécialités par établissement ? Est-ce que le choix sera libre parmi toutes les spécialités ? Est-ce que le choix sera parmi des triplettes déjà établies ?
- Quelles seront l'utilité et la finalité du test numérique de positionnement en seconde ?

La FCPE exige :

- un cadre national pour le passage du baccalauréat afin de garantir la nécessaire égalité de tous les candidats et la valeur de l'examen,
- un vrai choix d'orientation pour tous les élèves et non un choix suivant le territoire de son lycée,
- une vraie concertation entre tous les acteurs de l'éducation avec une évaluation complète du bac et des séries actuelles.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Garantir le droit à l'éducation pour tous

L'adaptation de l'offre éducative à la diversité des élèves et l'individualisation de leur parcours est le défi pour réussir la scolarisation du maximum d'élèves en établissement public local d'enseignement conformément à la loi du 11 février 2005. Cette volonté inclusive s'exprime à travers l'affirmation que « *tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser* » conformément à la loi sur la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.

Or, aujourd'hui, nous constatons que tous les dispositifs qui auraient pu permettre cette adaptation sont en danger : Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté (RASED), Unité Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A), Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH), Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).

En plus du déficit de moyens pour ces dispositifs, nous assistons à un manque criant d'Auxiliaires de Vie Scolaire pourtant indispensables à la scolarisation des enfants en situation de handicap dans des classes banales (école, collège, lycée) ou affectés dans des classes ULIS (école ou collège).

Les élèves, les familles, les enseignants se trouvent démunis face à la pénurie.

Le préambule de la Constitution affirme que « *l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* » et que « *la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la formation professionnelle et à la culture* », ainsi le droit à l'éducation est garanti à chacun.

Ces manques de moyens ne respectent donc ni la constitution ni la loi, et remettent en cause le vivre ensemble et les valeurs de la République.

La FCPE demande :

- L'application systématique des décisions de la CDAPH et des notifications MDPH
- Le respect des moyens d'aménagements et d'adaptations pédagogiques
- L'accès des auxiliaires de vie scolaire à des formations qualifiantes.
- La création d'un statut d'AVS de l'Education nationale.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Maintien du service public de l'orientation et d'information à l'orientation dans l'Education nationale

Aujourd'hui, les 400 Centres d'information et d'orientation sont menacés de fermeture avec le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les CIO sont des lieux :

- de proximité des établissements scolaires où les élèves peuvent venir s'informer, être accompagnés pour la construction de leurs projets d'études et professionnels ;
- d'apaisement des tensions avec l'accueil des élèves décrocheurs, des phobiques scolaires, des élèves harcelés... ;
- d'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANAF) ;
- d'information et d'écoute sur l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ;
- de travail avec les parents et les équipes éducatives des collèges et lycées ;
- de lien avec des partenaires extérieurs à l'Education nationale comme les missions locales, les CFA, la Région...

Alors que le « parcours Avenir » doit permettre à chaque élève de la 6^e à la Terminale de connaître la diversité des métiers et des formations afin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel, le transfert de l'orientation et de l'information aux régions créera :

- une rupture d'égalité d'accès à l'information sur le territoire
- une rupture avec les services de l'Education nationale et une dégradation importante du service rendu aux usagers.

Avec un service régionalisé de l'orientation et l'éparpillement des personnels des CIO (COP, administratifs), parents, élèves, étudiants risquent de ne plus être informés des formations existantes au niveau national. Les choix seront réduits aux seules formations créées pour satisfaire les besoins économiques locaux.

La FCPE refuse la régionalisation des services publics d'orientation.

La FCPE s'oppose à la fermeture des CIO.

La FCPE s'oppose à la privatisation de l'information à l'orientation des élèves devenue un véritable marché et une manne financière pour les coachs scolaires.

La FCPE s'oppose au transfert des DRONISEP aux régions qui aboutira inévitablement à la suppression de l'ONISEP.

La FCPE exige le maintien du service public de l'orientation et d'information à l'orientation dans l'Education nationale dans l'intérêt des élèves dans tous les territoires.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Motion d'appel à la journée du 26 mai 2018 pour l'égalité, la justice sociale et la solidarité

Le système éducatif, de la maternelle jusqu'au supérieur, subit une politique d'austérité, l'introduction de la sélection à l'entrée de l'université, une attaque des services publics, des réorganisations aggravant les inégalités, des réformes donnant le pouvoir aux décideurs locaux, l'état d'urgence devenu permanent, la répression des mouvements sociaux et des jeunes...

A la FCPE, nous ne voulons pas d'une société où les services publics auraient disparu, où l'inégalité de traitement des territoires serait la règle, où l'accès à l'université serait de plus en plus réduit, où les lycéens et étudiants ne pourraient pas s'exprimer, où les choix se portent sur la réduction des moyens pour l'éducation, où la lutte contre les discriminations se réduirait à des discours. Au contraire, nous voulons une société plus juste, plus solidaire, plus démocratique, plus égalitaire. Et une école qui y contribue.

Fidèles à notre projet éducatif, nous nous engageons pour assurer aux enfants et aux jeunes une société fidèle à nos valeurs. C'est pour cela que nous serons au côté des organisations qui partagent nos idéaux et notre projet de société.

C'est pourquoi nous appelons les parents d'élèves à se mobiliser lors du grand rendez-vous citoyen du samedi 26 mai pour l'égalité, la justice sociale et la solidarité, auquel la FCPE participera.



Congrès national de la FCPE à Brest 19, 20 et 21 mai 2018

Soutien à Maryam Pougetoux

La FCPE, réunie en congrès national, s'émeut des attaques, du déferlement de haine, et du harcèlement dont est victime Maryam Pougetoux, présidente de l'UNEF Paris IV, depuis qu'elle s'est exprimée dans les médias en portant un voile.

La FCPE défend la laïcité et rappelle que :

- la laïcité est un principe qui autorise toutes les convictions sous la seule réserve du respect de l'ordre public ; elle est un cadre de droit permettant librement de croire et de ne pas croire, de pratiquer et de ne pas pratiquer ;
- un représentant des usagers s'exprimant en tant que tel, peut voir son discours critiqué, mais ses convictions personnelles ou son apparence ne doivent pas entrer en ligne de compte ;
- les lycéens et étudiants, ainsi que leurs organisations, ont le droit de manifester, de s'exprimer, de décider de leurs modes d'actions, et de choisir leur représentants.

La FCPE condamne fermement le déferlement de haine **sexiste, raciste et islamophobe** dont Maryam est victime, et lui apporte son soutien et sa solidarité, ainsi qu'à son organisation.